

Procès verbal de la séance du Conseil Communal  
Du lundi 23 décembre 2013

Présents MM. JC.MEURENS(AD), Bourgmestre-Président ;  
B.STASSEN(AD), F.LEJEUNE(AD), F.GERON(AD), membres du Collège communal ;  
P.PESSER(AD), V.STAS-SCHILLINGS(AD), A.HENDRICKS-LECLOUX(AP),  
M.GERARDY(AD), C.DENOEL-HUBIN(AD), B.VANMELSEN-PINCKAERS,(AD),  
B.WILLEMS-LEGER(AD), B.LIEGEOIS(AD) et J.PIRON(AP), Conseillers  
L.STASSEN, Président du CPAS et  
V.GERARDY, Directeur général  
. T.MERTENS(AP) et F.BELLEFLAMME-BALTUS(AD), sont absents et excusés.

---

La séance est ouverte à 20 heures.

---

### **Rapport suivant l'article L1122-23 du CDLD**

Monsieur le Bourgmestre, ainsi que Madame et Messieurs les échevins, commentent le rapport de politique générale et synthétisent la situation de l'administration et des affaires de la commune, ainsi que tous éléments utiles d'information.

---

### **Budget 2014**

Madame l'Echevine des finances expose les grandes lignes du budget communal 2014.

#### **Au budget ordinaire :**

##### **009 Recettes et dépenses générales :**

Recettes 55.429,71 □ – Dépenses 6.250 □. Donc des rentrées de **49.179,71 □**

Nous trouvons ici les intérêts sur nos différents placements et comptes en banque et le précompte mobilier y afférent. Nous retrouvons également une recette annulant des dépenses liés à des investissements incertains de 2014. Vu que ces investissements sont incertains, les charges d'emprunt le sont également.

##### **029 Dotation générale aux communes :**

Recettes de **662.087,85 □**.

##### **049 Impôts et taxes :**

Recettes 2.808.734,99 □ - dépenses 4.250 □, ce qui correspond à une rentrée de **2.804.484,99 □**

Suite aux informations reçues, nous pouvons compter sur une forte diminution de la taxe additionnelle au précompte immobilier, suite à la diminution des taxes votée l'année dernière.

Par contre, d'autres taxes ont été augmentées suite aux votes de nouveaux règlements-taxes fin 2013. (Emplacement marché,..). Globalement nous comptons sur une diminution de plus de 100 000 □.

##### **059 Assurances :**

Recettes 8.208,20 □ – dépenses 44.628,22 □ ce qui correspond à un coût de **36.420,02 □**

##### **069 Recettes et dépenses non imputables aux fonctions**

Une dépense de 68 828.90 € pour l'extraordinaire .

### **123 Administration générale :**

Recettes 278.617,02 € - dépenses 854.203,84 € ce qui correspond à un coût de **575.586,82 €**  
Vous constaterez ici une forte augmentation au niveau des frais de personnel (+ 40.000) due surtout à la réforme des grades légaux.

### **129 Patrimoine privé :**

Recettes 1.600,00 € (ALE – cabine électrique – ONE ....) – dépenses 24.681,80 € cette fonction a un coût de **23.081,60 €**

La charge financière pour l'immeuble qui abrite la Justice de Paix est reprise ici alors que les recettes se trouvent dans la fonction suivante.

### **139 Service généraux : 302.010,00 €**

Nous trouvons ici les chèques repas pour le personnel ce qui engendre une augmentation de Une augmentation de 33 500 € en dépenses par rapport à cette année. Soulignons également l'intervention en recettes de 11 990 €. (L'intervention du travailleur pour les chèques repas)

### **369 Pompiers : 92.350 €**

Adaptation de chiffres par rapport à 2013

### **399 Justice – Police**

Des recettes de 11.165,12 € et des dépenses de 373.916,17 €. Soit un coût de 362.751,05.  
Nous constatons ici une nette augmentation de la dotation à la zone de police. (+17,6%)

### **499 Communications – Voies navigables :**

Pour cette fonction, nous avons des recettes de 16.600 € et des dépenses de 1.436.546,57 € ce qui nous fait un coût de **1.419.946,57 €**

Augmentation au niveau du coût du personnel dû principalement à la suppression par la région wallonne des barèmes E1 et D1. Une gestion plus attentive des dépenses de fonctionnement devrait permettre une diminution des charges.

### **599 Commerce - Industrie :**

Pour cette fonction : des recettes de 222.436,86 € et des dépenses de 109.943,27 € donc un boni de **112.493,59 €**.

**Nous constatons que le tourisme à Aubel ne fait que croître sans pour autant engendré des frais supplémentaires pour ce poste.**

### **729 Enseignement Primaire :**

Des recettes de 103.784,20 € et des dépenses de 224.664,32 € : un coût pour l'enseignement de **120.880,12 €**.

**Un nouveau service de garderie sera proposé à partir du 8 janvier à l'école de La Clouse.**

**Il est ouvert à toute la population. Cette garderie sera assurée par un membre de notre personnel et n'engendre pas de frais supplémentaires.**

### **767 Bibliothèques publiques :**

Des recettes de 28.450 € pour des dépenses de 103.540,00 € ce qui nous fait un coût pour la bibliothèque de **75.090 €** ;

### **789 Education populaire et arts :**

Des recettes de 18.708,30 € pour des dépenses de 476.853,40 € : un coût pour Artistouille – le centre sportif – la plaine organisée et les subsides de divers associations culturelles et sportives de **458.145,10 €**

### **799 Cultes :**

Des recettes de 13.500 € (antenne gsm) pour des dépenses de 59.867,25 € ce qui nous fait un coût de **46.367,25 €**.

**Pas de contribution communale dans la fabrique d'église de la Clouse en 2014.**

### **839 Assistance sociale :**

Des recettes de 39.000 € pour des dépenses de 248.784,00 € sont prévues pour l'assistance publique. Ce qui nous fait un total de **209.784,52 €** de dépenses.

### **874 Alimentation - Eaux :**

Des recettes de 1.780.182,86 € pour des dépenses de 1.432.243,44 € sont budgétées pour le fonctionnement de l'abattoir. Nous arrivons donc ici à un résultat positif de **347.939,42 €**.

Pour les frais de fonctionnement, ainsi que pour les recettes nous nous sommes basés sur les montants de cette année.

### **875-876 Désinfect. Nettoyage Immondices :**

Nous avons ici des dépenses pour **220.925,00 €**.

**699 Agriculture – Pêche – ravitaillement : 1 000 €** ce qui correspond à un subside pour le service de remplacement agricole.

**739 Enseignement secondaire : 4.800 €**

**849 Aide sociale et familiale : 8.395,59 €**

**872 Santé et Hygiène : 21.945,89 €**

**877 Eaux Usées : 24.683,56 €**

**879 Santé publique et hygiène publique : Un boni de 6.273,44 €**

**939 Logement – Urbanisme - Rénovation : Un boni de 24.844,43 €**

Pour ces fonctions nous prévoyons des coûts sensiblement identiques à ceux de l'année dernière.

**Le budget ordinaire** pour l'exercice propre 2014 se présente avec un total de recettes de 6.123.995,11 €, un total de dépenses de 6.120.854,25 et dégage donc un boni de 3.140.86 €

Ce qui correspond à une augmentation de 61 544,02 € des recettes et une augmentation de 65 751,61 € des dépenses, principalement dues à des augmentations salariales et de notre contribution aux charges de la zone de Police. Un effort particulier sera fait pour maîtriser les frais de fonctionnement afin de retrouver un résultat sensiblement identique à celui de 2013.

Le résultat budgétaire global, exercices antérieurs compris, présente un boni de 1.961.778,08 €.

En matière de coûts salariaux, vous trouvez un tableau ci-joint.

	Coûts salariaux		
--	-----------------	--	--

		Budget 2014	
		Dépenses	Recettes
123	Administration générale	669.966,50	
	Receveur régional	37.000,00	
	Points APE		252.502,02
	Contribution Baelen		6.500,00
139	Services généraux	290.400,00	11.990,00
499	Communcations-voies navigables	777.450,00	
599	Commerce - Industrie	90.350,00	
729	Enseignement primaire	40.950,00	
767	Bibliothèques publiques	68.700,00	
789	Sport - Artistouille - plaine - garderie	249.000,00	
874	Alimentation - Eaux - Abattoir	338.700,00	
	CPAS		21.000,00
		2.562.516,50	291.992,02
	Coût	2.270.524,48	37%
	Budget total	6.120.854,25	

Ce tableau montre le taux que représente la masse salariale au niveau de notre budget.

Avec 37 %, nous pouvons dire que la gestion reste saine.

Je voudrais d'ailleurs profiter ici pour remercier tout notre personnel au nom du collège, pour le travail accompli durant cette année. Et nous comptons sur leur bonne collaboration durant les années futures.

A l'extraordinaire,

Plusieurs dépenses sont reportées de l'année dernière :

- Partenariat privé/public
- Plaine de jeux pour l'école de La Clouse
- Aménagement cafétéria football
- Subside pour le Bailou
- Rénovation de la maison communale
- Travaux d'économies d'énergie au Hall Omnisport.

De nouvelles dépenses prévues :

- Achat d'un nouveau serveur
- Amélioration du classement administratif
- Achat de véhicules voiries
- Rénovation de trois rues (Rue Saint Hubert, Kreft, Messitert (fin))
- Réparation mur cimetièrre Saint Jean Sart
- Construction d'un nouvel égout

Nous attendons pour ce faire des subsides de 1.338.675,00 ■ et des emprunts pour un montant de 1.355.625,00 ■. La part communale est de 315.950,00 ■.

Les dépenses extraordinaires pour l'exercice propre 2013 s'élèvent à 3.010.250,00 ■.  
Le résultat budgétaire global est à l'équilibre.

Chaque conseiller a la possibilité de poser toutes les questions désirées, auxquelles il est répondu.

Le Conseil, par 10 voix pour ( les conseillers AD), 0 contre et 3 abstentions ( A.Lecloux, J.Piron et P.Pesser), décide d'approuver le budget communal ordinaire 2014, qui se clôture par un boni global de 1.961.778,08 ■, l'exercice propre se clôturant par un boni de 3.140,86 ■.

Le Conseil, par 10 voix pour ( les conseillers AD), 0 contre et 3 abstentions ( A.Lecloux, J.Piron et P.Pesser), décide d'approuver le budget communal extraordinaire 2014, qui est équilibré à 3.010.250 ■.

---

### **Droit de tirage 2013-2016 - Approbation des conditions et du mode de passation**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du Conseil communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 24 ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 5, § 2 ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 751.932,23 ■ hors TVA ou 909.838 ■, 21% TVA comprise ;

Considérant qu'une partie des coûts est subsidiée par SPW, Chaussée de Liège 140-142 à 5100 Jambes (Namur), et que le montant promis s'élève à 304.924,00 ■ ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par adjudication ouverte ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire 2014 à l'article 877/73251 et 878/72554 ;

DECIDE, à l'unanimité,

D'approuver le programme d'investissement dans le cadre du droit de tirage 2013-2016, à savoir :

- Egouttage de la ruelle de La Kan : 618.323 ■ TVA et honoraires compris
- Rénovation d'un mur de soutènement au cimetière de St Jean-Sart : 291.515 ■ TVA et honoraires compris

De choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché.

De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiaire SPW, Chaussée de Liège 140-142 à 5100 Jambes (Namur).

De compléter et d'envoyer le formulaire standard de publication au niveau national.

---

### **Règlement d'occupation du Centre culturel**

Le conseil communal, à l'unanimité, décide de prendre le présent règlement concernant la location du centre culturel.

1. Toute demande de location d'une salle du centre culturel doit être adressée au centre culturel, place Albert 1<sup>er</sup> 8 à 1 4880 Aubel, à l'attention de madame Françoise LONGTON.

2. Les locaux sont mis à disposition des demandeurs dans un état de propreté impeccable et doivent être restitués dans le même état. Le matériel est à ranger à l'endroit de départ.
3. Tout matériel amené durant une location doit être repris à la fin de celle-ci.
4. Les clés sont disponibles auprès de madame Françoise LONGTON
5. Toute activité organisée au centre Culturel se terminera au plus tard à 2h
6. En cas d'occupation de la salle par du matériel occasionnel (expo), obligation de demander à un membre du centre culturel avant de le déplacer.
7. L'administration communale décline toutes responsabilités durant les activités privées organisées au centre culturel.
8. Le présent règlement est d'application à partir du 01/01/2014

#### Tarifs :

Tarif pour 1 salle :

- 5 ■ par heure
- 50 ■ pour la journée

---

#### **MB FE St Jean-Sart**

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'approuver les modifications budgétaires de la fabrique d'église de St Jean-Sart. Aucune intervention communale complémentaire n'est demandée.

---

#### **Budget de la FE d'Aubel**

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'approuver le budget 2014 de la FE d'Aubel pour 2014. L'intervention communale est de 15.000 ■ et le budget est équilibré à 50.969,93 ■.

---

#### **Bail emphytéotique GHL Groupe – mainlevée.**

Etant donné que le 28/11/2001, une inscription d'office a été prise à la Conservation des hypothèques de Verviers dans le cadre d'un bail emphytéotique conclu en faveur de la SA GHL Groupe » ;

Etant donné que le terrain grevé du bail emphytéotique dont question ci-dessus, d'une contenance de 4.589 m2, a été vendu par la commune d'Aubel à GHL Groupe en date du 30/12/2004 ;

Etant donné que l'inscription d'office, à défaut d'acte de mainlevée, a conservé ses pleins et entiers effets ;

Etant donné que le 23/04/2008, la société GHL Groupe a cédé une parcelle de 931 m2 issu de ce terrain de 4.589 m2, alors cadastré section B 450/F, à la SCRL SPI+ ;

Etant donné que la formalité de mainlevée requise en vue de la radiation de l'inscription d'office grevant le bien acquis par la SPI+ n'a pas été accomplie ;

Vu la nécessité de régulariser cette situation ;

DECIDE, à l'unanimité,

De donner mainlevée, de renoncer à tous droits d'hypothèque et de privilège et de consentir à la radiation entière et définitive de l'inscription d'office prise à son profit à la Conservation des Hypothèques de Verviers le 28 novembre 2001 sous le numéro 07707 de dépôt ( 39-I-28/11/2001-07707).

---

#### **Arrêtés de police**

Le Conseil prend acte des arrêtés de police suivants :

- Du 05/12/2013 relatif à la circulation et au stationnement à l'occasion de travaux Place Nicolaï
  - Du 03/12/2013 relatif à la circulation et au stationnement à l'occasion de travaux Place Nicolaï
  - Du 03/12/2013 relatif à la circulation et au stationnement à l'occasion de travaux Rue Kan
  - Du 03/12/2013 relatif à la circulation et au stationnement à l'occasion de travaux Place A.Ernst
  - Du 13/12/2013 relatif à la circulation et au stationnement à l'occasion de travaux Place Albert 1<sup>er</sup>
- 

### **Communications et interpellations**

Néant.

---

Par le Conseil,

Le Secrétaire

Le Bourgmestre